

COMMUNE DE BERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

9 AVRIL 2016

Date de convocation : 31 mars 2016

Samedi 9 avril 2016 à 9 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire

Étaient présents : CAILLAULT Jacques, DURAND Lucien, DE BURE Xavier, LAVIGNE Jean Jacques, FOURNIER Jean, DURAND Marie Thérèse, NARBOUX Raymonde, MESTRIES Jean Louis, BURLANDY Amélie.

Excusés/Pouvoirs :

Absent(s) : GOUELLO Muriel, CHEGALLON Marlène

Secrétaire de séance : LAVIGNE Jean Jacques

Décision du maire :

- mis en location logement Renucci depuis le 24 février 2016 à Mme POTIGNAT
- logement de l'ancien gîte disponible à la location – loyer mensuel 450 €
- plainte déposée pour le vol des panneaux de signalisation du chemin forestier et autres chemins
- recours à un huissier pour recouvrement des créances et procédure d'expulsion

1- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle la validation du conseil en date du 12 mars 2015 pour la mise en place d'une ligne de trésorerie qui a pris effet le 15 juillet 2015.

Celle-ci arrivant à échéance au 14 juillet 2016, il est proposé de renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle période de UN AN à hauteur de 20 000 €.

Cette ligne de trésorerie permet surtout en ce début d'année de renforcer la trésorerie disponible de la commune afin de subvenir aux principaux règlements.

Après délibéré, le conseil municipal avec 9 voix POUR, accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie.

2- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de fixer le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Toute modification, préalable aux nominations, entraîne une suppression des emplois d'origine, et une création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Le maire propose à l'assemblée d'arrêter le tableau des emplois à compter du 01.01.2016 comme suit :

- Filière technique : Grade Adjoint technique 2^e classe
 - 2 emplois titulaires à 35 h/hebdo
 - 1 emploi contractuel à 6 h 80/hebdo (entretien)
 - 1 emploi contractuel à 7 h 75/hebdo (cantinière)
- Filière sociale : Grade ATSEM 1^e classe
 - 1 emploi contractuel à 12 h 49/hebdo
- Filière administrative : Grade Adjoint administratif 1^e classe
 - 1 emploi titulaire à 17 h 50/hebdo

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget de l'année en cours, au chapitre 12.

3- Transfert de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public

Vu l'article L 2122-22,2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire expose la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, Monsieur le maire :

- décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

4- Ouverture des plis pour travaux de fossés et présentation analyse Voirie Communale

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'analyse des offres effectuée par l'ATDA pour le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie 2016 – 2017.

L'entreprise ayant obtenu le meilleur classement est l'Entreprise COLAS avec une proposition qui s'élève à :

- 20 210.00 € HT pour le chemin de Brussin (Tranche ferme – 2016)
- 28 454.50 € HT pour le chemin des Bourrachots (Tranche conditionnelle – 2017)

Le conseil municipal décide avec 9 voix POUR, d'inscrire la tranche ferme (chemin de Brussin) au budget 2016 en section d'investissement

Il est également proposé de réaliser l'entretien des fossés du chemin de Brussin et des Bourrachots. Les devis reçus sont examinés et l'entreprise THINET est retenue avec 9 voix POUR. Le montant de ces travaux s'élève à 9 156.00 € ttc et seront inscrits au budget 2016.

5- Aménagement des emprunts réalisés pour le chemin forestier

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les deux emprunts réalisés en 2015 pour les travaux du chemin forestier.

- 40 000 € sur 10 ans au taux de 1.65 € auprès du Crédit Agricole
- 70 000 € sur 2 ans au taux de 1,25 % auprès du Crédit Agricole dont l'échéance de remboursement du capital est fixée en 2016.

Vu le programme d'investissement de voirie 2016/2017 inscrit au budget de l'année, il convient de rembourser l'intégralité de l'emprunt de 70 000 € (capital et intérêts) et de réaliser un nouvel emprunt de 40 000 €.

L'offre du Crédit Agricole stipule : 40 000 € sur 10 ans au taux de 1,50 %

Après délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix POUR, autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce nouvel emprunt auprès du Crédit Agricole.

6- Vote des 3 taux d'imposition

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ; Compte tenu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec : 5 voix POUR et 4 CONTRE – augmentation de 1.5 % applicable au taux des taxes habitation et foncier bâti et aucune augmentation pour la taxe foncière non bâti.

- décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,010229

Taux 2015 :

- Taxe d'habitation = 10.18 %
- Foncier bâti = 12.63 %
- Foncier non bâti = 32.52 %

Taux 2016 :

- Taxe d'habitation = 10.33 %
- Foncier bâti = 12.82 %
- Foncier non bâti = 32.52 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Le produit obtenu, soit 70 414 €, permet l'équilibre de la section de fonctionnement sur le budget 2016.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

7- Vote des comptes de gestion 2015 – Commune et Assainissement

Monsieur le maire présente le compte de gestion établi par Madame MEYER, Trésorière de Lapalisse à la clôture de l'exercice. Monsieur le maire certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, avec 9 voix POUR, les comptes de gestion 2015 pour la commune et l'assainissement après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

8- Vote des comptes administratifs 2015 – Commune et Assainissement

COMMUNE : Monsieur le maire se retire, M. DURAND, doyen de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 9 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

Dépenses investissement	171 333.24 €	
Recettes investissement	186 496.93 €	
Dépenses fonctionnement	217 366.42 €	
Recettes fonctionnement	263 316.97 €	
Résultat de clôture		
	Investissement	15 163.69 €
	Fonctionnement	45 950.55 €
	Global	61 114.24 €

ASSAINISSEMENT : Monsieur le maire se retire, M. DURAND, doyen de l'assemblée donne lecture du compte administratif et propose le vote. Après délibéré, le conseil municipal accepte avec 9 voix POUR, les comptes arrêtés comme suit :

Dépenses investissement	1 831.83 €	
Recettes investissement	6 135.14 €	
Dépenses fonctionnement	3 383.88 €	
Recettes fonctionnement	30 066.72 €	
Résultat de clôture		
	Investissement	4 303.31 €
	Fonctionnement	26 682.84 €
	Global	30 986.15 €

9 – Affectation des résultats – Commune et Assainissement

COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	5 818.60 €
- Un excédent reporté de	40 131.95 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	45 950.55 €
- Un excédent d'investissement de	15 163.69 €
- Un excédent des restes à réaliser de	227.00 €
Soit un excédent de financement de	15 390.69 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/215 : EXCEDENT	45 950.55 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	45 950.55 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	15 163.69 €

ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	1 686.22 €
- Un excédent reporté de	24 996.62 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	26 682.84 €
- Un excédent d'investissement de	4 303.31 €
- Un état des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent de financement de	4 303.31 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/215 : EXCEDENT	26 682.84 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	26 682.84 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	4 303.31 €

10- Vote des budgets 2016 – Commune et Assainissement

COMMUNE

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2016 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 9 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	252 577 €
Section d'investissement :	125 530 €

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2016 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 9 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	30 192 €
Section d'investissement :	30 685 €

Départ de M. DE BURE Xavier

- lecture d'un courrier d'un propriétaire de terrain concernant des actes de malveillance survenus sur la commune
- prévoir une synthèse de travaux à réaliser au titre du programme communautaire Aménagement de Bourg (pour réalisation en 2018).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12 h 15.